



La grille d'AUTODIAGNOSTIC liste les critères obligatoires du tableau de classement par niveau d'étoiles, il aide le propriétaire à déterminer si le meublé peut être classé ainsi que la catégorie de classement à demander lors de la visite de contrôle.

Ce document facultatif peut être renvoyé accompagné de la demande de classement et du règlement. (L'Autodiagnostic permet à l'inspecteur/inspectrice de classement de préparer la visite de contrôle) :

ATTENTION aux points discriminatoires :

Superficies du meublé (Hors salle de Bains et WC), tapisseries décollées, ou déchirée, sols ou murs tachés, points de rouilles sur le réfrigérateur, carrelage cassé ou fêlé, matelas, couvertures ou oreillers tachés ou usés, traces d'humidités, peinture écaillée, joints de douche, lavabo ou baignoire défectueux, cintres en fer....

La Grille d'autodiagnostic : Remplir jusqu'au nombre d'étoiles souhaitées.

Critères obligatoires classement 1 étoile			
Critères de classement	OUI	NON	Informations complémentaires
Surfaces logement et chambre			
			Pièce disposant d'un ouvrant sur l'extérieur.
Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes : 12m²			
Surface moyenne minimum des chambres supplémentaires : 7m²			Ne sont comptées comme pièce d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m ² (uniquement pour 1*,2* et 3*)
Surface minimum par personnes supplémentaire (en + des 2 premières personnes) par pièce d'habitation : 3m²			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. (Total 4 pers max)
Equipements et Aménagements			
3	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation		Salle(s) d'eau comprise(s)
4	Tous les éclairages di logement fonctionnent et sont en bon état		
14	Occultation opaque extérieure ou intérieure dans chaque pièce recevant du couchage		Volets, stores, doubles rideaux occultants...
16	Existence d'un système de chauffage		Chauffage présent dans toutes les pièces d'habitation y compris salle(s) d'eau.
20	Etendage ou séchoir à linge		Dans le logement
21	Ustensiles de ménage obligatoires (aspirateur ou équivalent, seau, balai brosse, serpillère ou balai à frange)		
23	Placards ou rangements dans le logement		Si penderie équipée de cintres – pas de cintres métalliques style « pressing »
25	Présence d'une table et assises correspondant à la capacité d'accueil du logement		

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
 'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

26	Présence d'un canapé ou fauteuil(s) adapté(s) à la capacité d'accueil			
27	Présence d'une table basse			Sauf pour studio pas obligatoire
Aménagement des chambres				
28	Respect des dimensions des lits minimum : lit 1 personne 80x190cm, lit 2 personnes 140x190cm (Pour 4* et 5* lits de 160x200cm et 90x200cm obligatoire)			Tolérance pour : - lits superposés (80x190cm) -lits jumeaux ou gigognes (80x190cm) pouvant être assemblés avec système d'attache approprié - canapés-lits convertibles (130x190cm) ou escamotables uniquement pour les studios 1* et 2* sinon dimensions standards NON ADMIS : sommiers mailles métalliques
30	Présence d'oreillers en quantité suffisante			1 oreiller/pers pour 1* et 2* 2 oreillers/ pers pour 3*,4* et 5* Traversin pas pris en compte
31	Deux couvertures ou une couette/ lit			
32	Matelas et oreillers protégés par des alaises ou housses amovibles			
33	Eclairage en-tête de lit par personne avec interrupteur indépendant			Dans les chambres, pour les studios équipement à proximité du couchage. Lits jumeaux tolérance une lampe commune entre les lits
Equipements et aménagement des sanitaires				
Equipements sanitaires requis jusqu'à 6 personnes inclus				
37	Salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement			Dispositif d'aération : fenêtre sur l'extérieur ou ventilation mécanique type VMC
38	Salle d'eau privative avec accès indépendant dans un espace intérieur au logement			Salle d'eau ne doit pas donner exclusivement sur 1 chambre, sauf si toutes les chambres ont une salle d'eau
39	Présence d'une salle d'eau équipée : - lavabo avec eau chaude - douche ou/et baignoire avec douchette			Rideau de douche accepté en 1* et 2* Pare douche OBLIGATOIRE en 3*, 4* et 5* sauf contraintes aménagements Baignoire sabot accepté si équipée d'une douche uniquement pour 1* et 2*
41	WC équipé de dérouleur et poubelle privatif intérieur au logement			Toilettes sèches acceptées
Equipements sanitaires requis pour 7 personnes et plus				
43	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré au logement avec accès indépendant			A partir de 5 personnes en 5*
44	Présence d'une salle d'eau équipée : - lavabo avec eau chaude - douche ou baignoire équipée d'une douche avec pare douche OBLIGATOIRE			Pour les 4* et 5*, les dimensions doivent être supérieures aux tailles standard Douche 80x80 cm- baignoire 170x75 cm
45	Un deuxième WC privatif intérieur au logement			Toilettes sèches acceptées
49	Patère ou porte serviette			Sèche serviette chauffant valide ce critère
51	Miroir de Salle de Bains			
53	Tablette sous miroir, Plan Vasque ou étagère proche du miroir			

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

Equipements et aménagement de la cuisine ou coin cuisine				
56	Evier avec sortie d'eau unique (mélangeur ou mitigeur)			
57	Table de cuisson 2 foyers jusqu' 4 pers et 4 foyers pour 5 pers et plus			Plaque à induction ou vitrocéramique 3 foyers accepté
59	Four ou mini-four			Si micro-onde combiné critère validé- A partir de 5 personnes capacité minimum de 45 litres
61	Ventilation ou VMC			Fenêtre dans la cuisine acceptée
63	<u>Quantité de vaisselle NON DEPARAILLEE en nombre suffisant</u> : verres eau et vin, assiettes plates, creuses et à dessert, grandes et petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols, tasses à café			Quantité vaisselle X2 par rapport à la capacité du logement
65	<u>Minimum de matériel pour la préparation des repas</u> : saladier, plat allant au four, plat, 2 casseroles, poêle, fait-tout, tire-bouchon, ciseaux, planche à découper, couteau à pain, couvercle, essoreuse à salade, plat à tarte, ouvre boîte, passoire, économe, dessous de plat, louche, spatule, écumoire, fouet, verre doseur			Matériel à ajuster en fonction du nombre de personnes dans le logement
66	Cafetière			
74	Réfrigérateur avec compartiment conservateur (freezer)			ATTENTION CAPACITE A VERIFIER : 110 litres pour 2 pers et 10 litres de plus par pers supplémentaire- Studio capacité de 80l pour 2 pers et 10 l par pers supplémentaire
76	Poubelle FERMEE avec COUVERCLE			Poubelle dans placard valide le critère
Environnement et extérieurs				
77	Ascenseur pour accéder au 4ème étage			Sauf contrainte locale ou architecturale
79	Parking voiture : emplacement à proximité			Sauf contrainte locale
Etat et propreté des Installations et des Equipements OBLIGATOIRE				
95	Sanitaires et SDB propres et en bon état			Sol, Plafonds, rideau ou paroi propres, pas de moisissures, calcaires... Absence de revêtement abimé
96	Sols, murs, plafonds du logement propres et en bon état			Absence de saleté sur les murs, pas de peintures écaillées, papier peint abimé, carrelage cassé, moquettes tachées...
97	Le mobilier est propre et en bon état			Pas de mobiliers abimé
98	La literie est propre et en bon état			Sommier et matelas, Pas de tâches, trous, pas de matelas affaissés...
99	La cuisine ou coin-cuisine est propre et en bon état			Pas d'équipement cassé ou sale
Services aux clients				
100	Mise à disposition de dépliants et brochures touristiques à jour en français et au moins une langue étrangère			Au moins 5 en français et 3 en langue étrangère (format papier, QR code, site internet...)
105	Draps de lits proposés systématiquement par le loueur			Doit être indiqué sur site internet, email, contrat... service payant ou gratuit
106	Linge de toilette proposé systématiquement par le loueur			Doit être indiqué sur site internet, email, contrat... service payant ou gratuit

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
 'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

111	Présence de produits d'entretien			Au Minimum éponge, produit vaisselle, nettoyant multi-usage, torchon, sac poubelle et papier toilette
Accessibilité et développement durable				
116	Information concernant l'accessibilité sur les supports d'information			Il s'agit en amont d'informer la clientèle de l'accessibilité ou non du logement. Si le logement n'est pas adapté, cela doit être clairement précisé sur les brochures, site internet, email...
121	Document accessible mis à disposition			Document doit être accessible à au moins 1 type de handicap. Exemple : fiche technique gros caractères, brochure en braille, ou avec dessin ou images, doc audio... papier ou numérique
123	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			EXEMPLES : ampoules basses tensions partout, triple vitrage, contrôle automatique du chauffage, panneaux solaires, pompe à chaleur, détecteur de présence, éclairage extérieur automatisé...
126	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			EXEMPLES : Chasse doubles flux, mousseurs dans les robinets, récupération eau de pluie...
128	Existence d'un système de tri des déchets dédié au logement et information des points de collecte			Minimum 2 contenants ou sacs de tri pour verre, et emballages en plus de la poubelle pour les ordures ménagères
130	Sensibilisation des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			Dans le guide d'accueil ou autre : transports en commun, itinéraires pédestres consommation d'eau, valorisation des produits locaux...
132	Mise à disposition d'au moins 2 produits d'entretien respectueux de l'environnement			Exemple : savon noir, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, produits éco labels...



EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
 'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

Critères obligatoires classement 2 étoiles (en plus des critères 1*)

Critères de classement	OUI	NON	Informations complémentaires
Surfaces logement et chambre			
			Pièce disposant d'un ouvrant sur l'extérieur.
Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes : 14m²			
Surface moyenne minimum des chambres supplémentaires : 8m²			Ne sont comptées comme pièce d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m ² (uniquement pour 1*,2* et 3*)
Surface minimum par personnes supplémentaire (en + des 2 premières personnes) par pièce d'habitation : 3m²			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. (Total 4 pers max)
Aménagements et Equipements			
6			Accès internet par un réseau local sans fil (WIFI) Box, routeur, boîtier, clé 3G
8			Télévision à écran plat avec télécommande
Aménagement des chambres			
28			Respect des dimensions des lits minimum : lit 1 personne 90x190cm , lit 2 personnes 140x190cm Tolérance pour : - lits superposés (80x190cm) - - canapés-lits convertibles (130x190cm) et lits rabattables uniquement pour les studios NON ADMIS : sommiers mailles métalliques
Equipements et aménagements des sanitaires			
48			Une prise de courant libre à proximité du miroir
Equipement et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine			
60			Four à micro-ondes
66			Au moins 2 équipements de petit électroménager Exemple : Mixeur, balance électronique, hachoir, friteuse, appareil raclette, fondue, crêpière électrique, machine à sodas, presse agrumes électrique...
70			Bouilloire Electrique ou pas valide le critère
71			Grille-pain
Services aux clients			
102			Accueil sur place par le propriétaire ou son représentant
110			Service de ménage systématiquement proposé Doit être indiqué dans moyen de communications, email, contrat...

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

Critères obligatoires classement 3 étoiles (en plus des critères 1* et 2*)

Critères de classement		OUI	NON	Informations complémentaires
Surfaces logement et chambre				
	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes : 18m²			Pièce disposant d'un ouvrant sur l'extérieur.
	Surface moyenne minimum des chambres supplémentaires : 9m²			Ne sont comptées comme pièce d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m ² (uniquement pour 1*,2* et 3*)
	Surface minimum par personnes supplémentaire (en + des 2 premières personnes) par pièce d'habitation : 3m²			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. (Total 4 personnes max)
Aménagements et Equipements général				
11	Radio			Poste, radio réveil, radio FM sur TV...
18	Machine à laver le linge pour les logements de 4 personnes et plus			Lave-linge privatif au logement OBLIGATOIRE (ou dans un local privatif au logement)
22	Fer et table à repasser			Doit être dans le logement – nappe de repassage valide le critère
24	Placard ou éléments de rangement dans chaque pièce d'habitation			
Aménagement de chambres et salle de bains				
30	2 oreillers par personne- OBLIGATOIRE			Pour 3*, 4* et 5*
31	Couette - OBLIGATOIRE			Pour 3*, 4* et 5*
36	Présence d'une table de chevet par personne			Lit simples table de chevet centrale acceptée, pas obligatoire dans lits superposés. Au moins un élément pour les canapés convertibles
46	Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo			Si l'éclairage principal suffit, critère validé
Equipements et aménagement des sanitaires				
46	2 points lumineux dont un sur le lavabo			Si l'éclairage principal est suffisant pour la partie lavabo alors le critère est validé
54	Espaces de rangements supplémentaires			Hors plan vasque et tablette sous miroir
49	Sèche-cheveux électrique en nombre suffisant			Minimum 2 sèche-cheveux à partir de 7 pers
Equipement et aménagement de la cuisine ou coin cuisine				
57	Table de cuisson 4 foyers OBLIGATOIRE			Plaque à induction ou vitrocéramique 3 foyers accepté
59	Four ou mini four			Indépendant du micro-ondes pour 3*,4* et 5* A partir de 5 pers capacité minimum de 45 l
73	Lave-vaisselle de 6 couverts ou plus pour les logements à partir de 4 personnes			
75	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			
Environnement et extérieurs				
78	Ascenseur pour accéder au 3ème étage			Sauf contrainte locale ou architecturale
80	Parking voiture privatif au logement			Dans un rayon de 300m maximum
Services aux clients				
101	Mise à disposition d'un livret d'accueil			Numéros urgence, fiche technique, infos
107	Linge de table			Nappe ou sets de table et 2 torchons min
109	Matériel pour bébé à la demande			Minimum lit et chaises ou réhausseur

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

Critères obligatoires classement 4 étoiles (en plus des critères 1*, 2* et 3*)

Critère de classement		OUI	NON	Informations complémentaires
Surfaces logement et chambre				
	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes : 20m²			Pièce disposant d'un ouvrant sur l'extérieur.
	Surface moyenne minimum des chambres supplémentaires : 10m²			Ne sont comptées comme pièce d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m ² (uniquement pour 1*, 2* et 3*)
	Surface minimum par personnes supplémentaire (en + des 2 premières personnes) par pièce d'habitation : 3m²			Maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. (4 personnes max)
Aménagements et Equipements				
9	TV accès à des chaînes supplémentaires à l'offre de la TNT			Bouquet TV applications, TV à la demande, box ...
15	Logement équipé de double vitrage			
23	Sèche-linge électrique pour de 6 pers et +			
Aménagement des chambres et des sanitaires				
28	Respect des dimensions des lits minimum : lit 1 pers 90x200cm , lit 2 pers 160x190cm			Canapé convertible accepté si de même dimension 160x200cm Lits jumeaux acceptés si système de jumelage des lits avec attaches spécifiques
34	Interrupteur éclairage central près du lit			(Va et vient)
40	Douches ou baignoires de dimensions supérieures aux dimensions standards avec pare douche rigide			Douches taille supérieure à 80x80cm et Baignoire taille supérieure à 170x75 cm
52	Miroir en pied			Peut-être situé dans le salon, l'entrée ou dans les chambres
Equipement et aménagement de la cuisine ou coin cuisine				
64	Vaisselle supplémentaire : 1 coupe à champagne et 1 verre à apéritif/ pers			
69	Machine à espresso			
72	Lave-vaisselle à partir de 2 pers			
Environnement et extérieurs				
87	Un équipement léger de loisir, détente ou sport, dédié au logement			Accès gratuit privatif ou en copropriété Exemple : Jeux de sociétés (x3), jeux d'extérieurs (x2), luge, vélo, trottinette, salle de jeux, billard, baby-foot, balançoire, ping-pong, baignoire balnéo ...
Services aux clients				
103	Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client			
108	Lits faits à l'arrive systématiquement proposé par le loueur			Doit être indiqué sur site internet, email, contrat ... Gratuit ou payant
112	Adaptateur électriques			Minimum de 2 adaptateurs pour prises étrangères
113	Existence d'un site internet ou d'une page dédiée au logement			Géré par le propriétaire ou le loueur, page possible sur les réseaux sociaux. NE SONT PAS ACCEPTES : Les plateformes de réservations et sites tiers qui ne sont pas acceptés (site Offices de tourisme, réseau, conciergerie...)
114	Existence d'un site internet ou d'une page dédiée au logement en 1 langue étrangère			

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 - Montant de garantie : 2.000.000 euros
'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'

Critères obligatoires classement 5 étoiles (en plus des critères 1*,2*,3* et 4*)

Critère de classement		OUI	NON	Informations complémentaires
Surfaces logement et chambre				
	Surface minimum d'un logement d'une pièce pour 2 personnes : 26m²			Pièce disposant d'un ouvrant sur l'extérieur et hauteur de plafond de 1,80m
	Surface moyenne minimum des chambres supplémentaires : 12m²			Ne sont comptées comme pièce d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7m ² (uniquement pour 1*,2* et 3*)
	Surface minimum par personnes supplémentaire (en + des 2 premières personnes) par pièce d'habitation : 3m²			Maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation. (3 couchages max par pièce d'habitation)
Aménagements et Equipements				
10	Possibilité d'accéder à au moins 2 chaînes internationales			
12	Enceinte connectée			Station d'accueil, enceinte Bluetooth, ...
13	Mise à disposition d'un système de lecture vidéo			Service de vidéos à la demande, plateforme streaming, type Netflix, Prime vidéo.... Avec visionnage ouvert au public
23	Sèche-linge électrique pour logement de 2 personnes et plus			
Aménagement des chambres				
28	Respect des dimensions des lits minimum : lit 1 personne 90x200cm lit 2 personnes 160x200cm			Canapé convertible accepté si de même dimension 160x200cm Lits jumeaux acceptés si système de jumelage des lits avec attaches spécifiques
Equipements et aménagements des sanitaires				
42	Un WC (avec dérouleur et poubelle) indépendant de la salle d'eau ou SDB			
50	Sèche-serviettes électrique			

EXPERT • CONSEIL • IMMOBILIER

Siège social : 26, Avenue Max Maurey, 06160 ANTIBES, France Tél.: +(33) 06 75 41 00 91

E mail : contact@huinspect.com - Site web : www.huinspect.com

SAS CAPITAL 1.000 euros - RCS ANTIBES 953 745 684 - Contrat d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle MMA N° 120 145 975 – Montant de garantie : 2.000.000 euros
'Expert en évaluation Immobilière agréé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF)'